

LA LIBRE EXPRESSION À PEYNIER

L'association PEYNIER AUTREMENT et les 5 élus de l'opposition vous présentent ce numéro d'information, un regard sans concession mais factuel. Trois grands sujets d'actualité intéressant notre commune seront abordés : l'école de nos enfants, l'urbanisme, la démocratie locale... mais nous souhaitons également vous parler de la libre expression à Peynier !

LIBRE EXPRESSION AVEZ-VOUS DIT ?

Le journal de Peynier n° 24, 28 pages sur papier glacé en quadrichromie est en ligne, et dans les boîtes aux lettres : vous y trouverez bien sûr, l'habituel "haro" sur la métropole, une description idyllique de la rentrée des écoles et une mise en place des rythmes scolaires "de rêve", un panorama complet de l'activité culturelle, une nouvelle fois encore, le rappel des travaux réalisés ou à venir...

Mais ne cherchez pas la parole des élus de l'opposition, vous ne la trouverez pas !

Pourtant la loi organise un droit d'expression au bénéfice des élus d'opposition dans les supports d'information de la commune. Lors du premier conseil municipal en avril 2014, nous avons réclamé l'application de ce droit afin de faire entendre la voix des électeurs qui se sont portés nombreux sur notre liste lors des dernières élections municipales. Bien sûr cela nous a été refusé... On nous explique que la loi n'oblige pas les communes de moins de 3500 habitants à s'y conformer, oui, mais la loi ne s'y oppose pas non plus... La pluralité d'opinion doit être le terreau du débat démocratique dans cette commune de Peynier qui, dans les faits, doit dépasser aujourd'hui le seuil des 3500 habitants.

Vous pouvez nous aider à poursuivre notre action en rejoignant notre association ouverte à tous. Vous trouverez en dernière page le bulletin d'adhésion, vous pourrez ainsi participer à **notre prochaine assemblée générale prévue le 23 avril à 18h30** au centre socio-culturel.

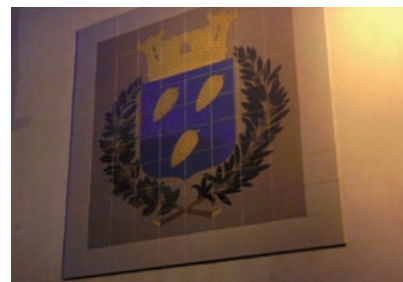
A bientôt.
Louis NOZZI

SÉRIALE DÉPARTEMENTALES

Les électeurs se sont donc exprimés :

- un électorat du FN qui s'enracine à Peynier, comme ailleurs dans notre région
- néanmoins un réflexe républicain qui le tient en échec et permet à Feraud/Saez (UMP) de s'imposer dans notre canton avec 63,3%, comme à Peynier (63,5%)
- on note toutefois un taux de bulletins blancs et nuls plus élevé à Peynier que sur le reste du canton (12,4% contre 5,7%)
- enfin, au niveau du département, le fiasco de Force du 13 et des candidats PS qui l'avaient rejoint.

Exit donc J.N. Guerini de la présidence du CG13. C'est la fin d'un long cycle de clientélisme largement dénoncé par ailleurs.



Numéro 1 - Avril 2015

SOMMAIRE

- 1** EDITO
La libre expression à Peynier
SPÉCIALE DÉPARTEMENTALES
- 2** PAROLE D'ÉLU
Un conseil municipal ordinaire
- 3** PLAN LOCAL D'URBANISME
Qui trop embrasse mal étreint
- 4** LES RYTHMES SCOLAIRES
AGENDA
BULLETIN D'ADHÉSION

LA GAZETTE #1

Édité par :

Association Peynier Autrement
2 rue Cézanne, Hameau des Michels
13790 PEYNIER

Directeur de publication :

Louis Nozzi / Peynier Autrement

Responsable de la rédaction :

Muriel Dutilloy

Comité de rédaction :

Bureau et CA Peynier Autrement

Réalisation graphique, photos :

Cédric Fournier, Jean Michel Durey

Contactez-nous par email :
peynier.autrement@gmail.com
peynier-autrement.fr

Impression :
Dépôt légal : avril 2015
ISSN en cours

Toute reproduction des textes, photos ou illustrations est interdite sans l'autorisation écrite du Bureau de l'association Peynier Autrement.



PAROLE D'ÉLU

Un conseil municipal ordinaire à Peynier...

Nous sommes donc cinq élus, issus de la liste Peynier Autrement à représenter l'opposition à la majorité actuelle, depuis mars 2014.

Rappelons que c'est une première pour la majorité en place car le mode de scrutin ne permettait pas jusqu'à présent la représentation d'une opposition.

Or, le maire et son fidèle quarteron d'adjoints ont choisi de ne pas tenir compte de ces nouvelles conditions et ont décidé d'un mode de gouvernance de la commune qui exclut systématiquement les élus d'opposition de toute information sur les projets en cours, de toute commission (aux exceptions symboliques de la commission CCAS -budget de 4000 euros l-qui ne s'est réunie valablement qu'une seule fois) ou de la commission restauration scolaire (qui vient juste de se réunir ce 19/03)

Plus fort, le maire a refusé de nous associer à la commission Appel d'offres, et a refusé à ce jour, de constituer les commissions Finances et Urbanisme, ainsi que, au mépris de la loi, le Comité Technique Paritaire, précisément pour ne pas avoir à partager information et projets avec nous.

Le conseil municipal, que le maire ne réunit que lorsqu'il y est contraint, c'est à dire tous les 2 ou 3 mois, est donc la seule instance où l'opposition rencontre la majorité !

Là, le maire est tenu de présenter les projets nécessitant une délibération du conseil municipal.

Pour les conseillers, qu'ils soient d'opposition ou pas d'ailleurs, c'est en principe l'occasion de débattre de la nature, et des tenants et aboutissants des délibérations qui sont soumises à leur vote : c'est la moindre des choses !

Bien sûr la majorité ne nous facilite pas les choses puisque nous sommes informés de la date des conseils municipaux au dernier moment (3 ou 4 jours avant ; nous n'avons pas encore réussi à trancher entre l'incapacité du maire à planifier à l'avance ces réunions ou la volonté délibérée de nous informer au plus tard ; il s'agit sans doute des deux !) ; mais, louable effort, nous disposons en sus de l'ordre du jour d'une note de synthèse qui présente, très succinctement, l'objet des délibérations.

Dans ces conditions, en tant qu'élus minoritaires, notre rôle consiste donc à questionner la majorité (en pratique le maire et parfois le premier ou deuxième adjoint) pour éclairer les projets qui sont soumis au vote.

Après 4 conseils municipaux, force est de constater que souvent nos questions, pourtant légitimes, fâchent un édile habitué à décider sans avoir à rendre de comptes, et que ce dernier ne lâche l'information trop souvent qu'avec mauvaise grâce.

Notre ligne de conduite, en cohérence avec notre programme de campagne de 2014, est de défendre ce qui nous paraît aller dans le sens de l'intérêt des peyniérens et de voter « pour » les délibérations correspondantes (assainissement de la ZA du Verdalaï, subventions aux associations, ...).

A l'inverse, concernant tous les dossiers pour lesquels nous n'obtenons pas d'information satisfaisante ou qui nous paraissent dangereux, nous votons « contre » (ou abstention, au bénéfice du doute !) comme par exemple le budget, les comptes administratifs, les tarifs des NAP*, l'emprunt à taux variable pour l'achat des terres de Beaulieu La Treille, ...

Nous avons également posé des questions écrites au maire, sur des sujets ne figurant pas à l'ordre du jour (vous les trouverez sur le site de Peynier Autrement) : utilisation des panneaux électroniques, enjeux du forage profond d'eau potable, ...

Nous avons également formulé des propositions, quoiqu'en dise le premier adjoint (articles du règlement intérieur du conseil municipal, éléments de démocratie locale, règles pour l'utilisation des panneaux électroniques d'information, réduction des indemnités du maire et des adjoints de 20%, cartographie des chemins communaux, rassemblement "je suis Charlie" du dimanche 11 janvier) : rares sont les propositions qui sont prises en compte !

Notons toutefois, pour conclure sur une note positive, la mise en ligne des délibérations prises en conseil municipal, et l'annonce des ces conseils municipaux sur les panneaux électroniques.

En ce sens, nous vous invitons à venir assister aux séances publiques du conseil municipal afin de vous forger votre propre opinion...



© Photo JM. Durey

“Notre ligne de conduite, en cohérence avec notre programme de campagne de 2014, est de défendre ce qui nous paraît aller dans le sens de l'intérêt des peyniérens”

* Nouvelles Activités Péri-scolaires; voir l'article en page 4



PLAN LOCAL D'URBANISME de PEYNIER

“Qui trop embrasse mal étreint”

*La “maîtrise du foncier”, le “droit du sol”, étaient déjà au cœur des préoccupations de l'équipe municipale fraîchement élue en 2001. **Quatorze ans plus tard** où en sommes-nous aujourd'hui ?*

Nous avons déjà retracé avec précision le parcours chaotique de ce projet que vous pouvez consulter sur le blog de Peynier Autrement “La saga du PLU”...

Ce document d'urbanisme n'a pas vu le jour sous une bonne étoile...

Il a subi à plusieurs reprises les foudres de Tribunal Administratif et la censure de la Cour Administrative d'Appel, des injonctions comminatoires du Préfet, une approbation du bout des lèvres et sous conditions suspensives du commissaire enquêteur... **pour en arriver aujourd'hui à un retour à la case départ le POS de 1979 !**

Que de temps perdu ! Que d'énergie déployée en pure perte par une équipe focalisée sur la valorisation du foncier de quelques familles au détriment de l'intérêt général. Quel gâchis financier !

Le 16 janvier dernier notre commune a eu les honneurs d'une page entière dans le journal La Provence avec un titre révélateur “**Peynier PLU un fiasco à répétition**” on ne peut plus clair ! Sollicité par le journal, le maire n'a pas souhaité répondre... (voir l'article complet sur notre blog)

Quelle est la réponse de la municipalité à ce “fiasco” ?

Quand elle ne se défile pas, la réponse est bien rôdée mais ne surprendra pas ceux qui suivent de près les affaires communales.

- Ne pas se remettre en question, contre tous s'il le faut, “nous détenons la vérité !”
- Rechercher des boucs-émissaires commodes du côté des “opposants”
- Mettre en œuvre des mesures de rétorsion envers les “récalcitrants”

En résumé c'est la faute aux “méchants opposants, empêcheurs de tourner en rond.” “Ah s'ils n'étaient pas là, que la vie serait belle aujourd'hui à Peynier... !”

Une excellente “information” nous a été donnée lors du dernier conseil municipal du 20 février dernier, on nous indique “qu'une révision du POS emportant prescription de l'élaboration du PLU sera présentée à l'occasion d'une prochaine séance”... avec ça on est servi !!!

En revanche la tension était palpable dans la salle du conseil municipal et les nerfs à fleur de peau... avec la menace de poursuites à l'encontre de personnes non identifiées pour “intention de nuire”...

Probablement quelques citoyens soucieux du respect de la légalité ?

Alors, quel avenir pour le PLU de Peynier ?

Aujourd'hui la position de la municipalité reste floue. Elle se dirige probablement vers une révision rapide du POS pour pouvoir commercialiser les terrains de la Corneirelle acquis par la commune en 2009, au prix de 1,7 Millions d'euros, et dont nous allons devoir rembourser l'acquisition après avoir payé à fonds perdu 6 années d'intérêts du prêt-relais (60 000 euros par an).

Pour ce qui nous concerne, **nous exigeons que la municipalité associe les élus de l'opposition et la population au devenir de notre commune** en conformité avec les règles démocratiques, que l'on mette fin au gaspillage de l'argent public, que l'on rétablisse la sécurité juridique pour les propriétaires et futurs acquéreurs de foncier sur la commune.

Fruit d'une obstination irrationnelle la situation est désastreuse, un véritable fiasco. Ce ne sont pas “les opposants” qui l'affirment mais les observateurs médiatiques et politiques.

MAIS AU FAIT, C'EST QUOI AU JUSTE LE PLU ?

C'est le document d'urbanisme, qui à l'échelle de la commune établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles d'utilisation du sol (zonages) pour les 20 ans à venir. Il succède à l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols).

C'est un projet de territoire **partagé** qui doit obligatoirement tenir compte des politiques nationales et locales d'aménagement.

Il doit être respectueux des **règles du Développement Durable**, préserver les espaces agricoles et naturels et répondre aux besoins du développement local. En cela il doit être compatible avec les documents d'aménagement du territoire supérieurs, notamment le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), arrêté en Conseil Communautaire en février 2015, et qui sera soumis à enquête publique.

Chacun est concerné, et à ce titre pourra apporter sa contribution citoyenne par des observations écrites lors de cette enquête publique auprès du vice-président délégué à la commission du SCOT du Pays d'Aix.



RYTHMES SCOLAIRES



Après avoir joué la montre, la Mairie fait appel au bénévolat des familles !

Un mail envoyé par la Mairie aux familles datant du 21 février 2015 annonçait que l'IFAC et la Mairie de Peynier s'organisaient pour préparer les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) de la rentrée de septembre 2015.

Les parents viennent à peine, par courrier cette fois, d'en obtenir les modalités, notamment financières, avec un paiement rétro-actif pour la période de janvier à mars...

Il a donc fallu un an à la Mairie pour se mettre en conformité avec la loi !

Petit rappel des faits :

- Le décret Peillon voté en 2013 modifie les rythmes scolaires. La mairie a reporté l'application de la réforme à la rentrée 2014.
- En février 2014, le Conseil Municipal a réaffirmé son opposition à la réforme.
- En juillet 2014, la Mairie a déposé **hors délai** une demande de dérogation pour bénéficier du décret Hamon (permettant de regrouper les activités périscolaires sur une demi-journée). Le Préfet a rejeté cette demande hors délai et de fait, les enfants scolarisés cette année 2014-2015 n'étaient accueillis que 45 minutes.
- Depuis la rentrée 2014, un conseil d'école extraordinaire a validé le projet dérogatoire sur le regroupement des NAP le vendredi après-midi ; nouvelle organisation entérinée par le Conseil Municipal en décembre 2014.

L'année 2015 est donc pour la Mairie, après deux années d'opposition stérile, synonyme de tâtonnements et allers-retours pour tenter de régulariser la situation concernant les NAP, mais aussi d'une vraie prise de conscience : elle découvre qu'elle dispose d'infrastructures (infrastructures qu'elle jugeait "éloignées" dans son courrier du 28 août 2014 !).

Le courrier envoyé aux familles peynierennes annonce également le souhait d' "une implication du tissu associatif et des parents".

Cet appel aux parents bénévoles pose deux problèmes :

- Le premier touche à la garantie de la régularité des interventions et à la qualité de la prise en charge éducative, autrement dit quels parents, disponibles tous les vendredis après-midi, pourront s'engager sur une longue période et mener une animation (artistique, sportive, culturelle) de qualité et ceci de manière bénévole ?
- Le second est d'ordre financier : les parents sont impactés par cette prise de décision car le coût pour les familles s'élèvera à 10 euros par enfant et par mois. **Décision que l'ensemble des élus d'opposition a rejeté lors du Conseil Municipal de décembre 2014, en proposant une tarification en fonction des revenus des familles, et de faire des économies sur les dépenses d'autres postes (contenieux, intérêts d'emprunts, indemnités des élus).**

Encore une fois, ce projet relève d'une méconnaissance du système éducatif et d'une totale incapacité à anticiper les échéances à venir : l'École n'est pas une garderie !

Après avoir joué la montre, la Mairie touche maintenant au porte-monnaie des familles : faire payer le contribuable reste toujours le dernier recours de l'incompétence...



BULLETIN D'ADHÉSION

à renvoyer à : Association Peynier Autrement, 2 rue Cézanne, Hameau des Michels, 13790 PEYNIER
accompagné du règlement de votre cotisation (20 euros par personne, 30 euros par foyer).
Chèque à l'ordre de "Association Peynier Autrement"

Je soussigné déclare solliciter mon adhésion à l'association Peynier Autrement.

Nom : Prénom :

Adresse :

Email : Téléphone :

Date : Signature :

AGENDA

et autres rendez-vous...

Jeudi 23 avril 2015 / 18h30 :

Centre socio-culturel.

Assemblée Générale annuelle de l'association Peynier Autrement.

Vous êtes bien sûr tous conviés, adhérents comme non-adhérents, afin de pouvoir nous rencontrer.

Samedi 23 mai 2015 / 11h:

Quartier Notre-Dame, rencontre de quartier avec les élus de Peynier Autrement (le lieu sera annoncé sur notre blog).

Retrouvez ces infos et notre agenda sur le blog de Peynier Autrement :

<http://peynier-autrement.fr>

RÉSEAUX SOCIAUX

Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux :

 facebook

www.facebook.com/louis.nozzi

 Twitter

twitter.com/peynierautremt